

Les grèves interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites du gouvernement étant très suivies, il est important qu'aucun.e étudiant.e ne soit pénalisé de quelque manière.

Très suivies dans le monde du travail, elles le sont également dans la jeunesse scolarisée. Pour permettre aux étudiants et étudiantes d'exercer au mieux leurs droits démocratiques, et de participer pleinement à la journée de mobilisation sans être pénalisés, le Conseil d'Administration de l'Université de Lille réuni le jeudi 9 février acte la banalisation des cours les jours de grèves interprofessionnelles, ainsi que l'annulation des examens de contrôle terminal et de contrôle continu sur ces mêmes jours de grève.

Car il n'est pas juste que des étudiants et étudiantes soient pénalisés par des absences ces jours-ci. D'autant plus pour les étudiant.e.s boursier.e.s, qui ont de nombreuses raisons de se mobiliser, et qui sont soumis à un contrôle d'assiduité dont dépend leur bourse.

Par ailleurs, qu'ils soient mobilisés ou non, de nombreux étudiant.e.s utilisent les transports en commun régionaux pour se rendre en cours, et rencontrent sur ces journées des difficultés à venir en cours du fait de la mobilisation massive. Là aussi, notamment pour les étudiant.e.s boursier.e.s mais pas que, il n'est pas envisageable d'être contrôlé sur l'assiduité.

Enfin, les cours basculés en distanciels sont bannis et interdits sur ces journées. Ils ne peuvent être mis en place que dans des circonstances exceptionnelles où inhabituelles, pas sur des journées de grève. Ils participent à empêcher les étudiants et étudiantes de se mobiliser en contournant la situation objective.